



Charte d'utilisation des services numériques

Cette charte a pour objet de préciser les conditions d'utilisation des services numériques de la médiathèque municipale de Vierzon.

Elle détermine les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

Tout utilisateur est soumis à la présente charte. Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès aux services offerts à toute personne qui ne la respecterait pas.

1- Services offerts

- deux postes informatiques connectés à internet et équipés de logiciels de bureautique
- tablettes numériques à consulter sur place
- liseuses à emprunter ou à consulter sur place
- impressions et photocopies
- connexion Wifi gratuite

2 – Conditions générales d'accès

- L'utilisation des postes internet et des tablettes numériques est proposé à tous les usagers inscrits à la médiathèque, gratuitement et sans rendez-vous, sur présentation de leur carte de lecteur en cours de validité aux banques d'accueil adulte et jeunesse
- Le prêt de liseuses est réservé aux usagers possédant un abonnement multimédia en cours de validité
- La consultation d'Internet pour les mineurs est autorisée après signature de la Charte par un parent ou un tuteur légal
- Les jeunes de moins de 14 ans peuvent accéder uniquement à internet sur les tablettes paramétrées pour la section jeunesse
- La consultation des postes informatiques de la section adulte est autorisée pour les mineurs accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal

3 - Consultation d'Internet

Le temps de consultation d'Internet sur les postes et les tablettes n'est pas limité, mais peut être réduit en cas de forte affluence afin de permettre une disponibilité optimale des services numériques. Afin d'assurer l'égalité d'accès au numérique, un planning est géré par les bibliothécaires.

La consultation de sites bancaires, commerciaux ou marchands est sous la responsabilité de l'utilisateur.

Le personnel n'est pas habilité à renseigner les données personnelles des utilisateurs sur un site.

L'utilisateur peut accéder à des outils de bureautiques pour créer des documents et/ou télécharger des documents à partir d'une clé USB.

Le port d'un casque audio est obligatoire pour l'écoute de documents audio et vidéo. Il peut être emprunté aux banques d'accueil adulte ou jeunesse.

4 - Conditions d'accès au WiFi

La médiathèque est équipée de bornes WiFi permettant aux usagers de connecter leurs matériels informatiques personnels (smartphone, tablette, ordinateur portable) à Internet via le réseau sans fil de la médiathèque.

Cet accès est gratuit. Pour se connecter au réseau WiFi de la médiathèque, l'utilisateur doit disposer d'une adresse mail, à partir de laquelle il pourra activer le WiFi en cliquant sur un lien.

Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels et logiciels lui permettant d'utiliser le service sans générer de bruit.

La médiathèque n'est en aucun cas responsable des dits équipements. Les utilisateurs de ce service doivent être autonomes et responsables dans la configuration réseau de leur ordinateur et dans sa protection.

5 - Impressions

La page d'impression est payante. Les tarifs sont fixés par délibération municipale.

La page d'impression doit être réservée à un usage strictement privé.

Il est possible de copier, de numériser ou de télécharger des fichiers, pour une utilisation privée sur une clé USB apportée par l'internaute.

Il est possible d'imprimer à partir des tablettes, d'une clé USB apportée par l'internaute ou d'un smartphone (via la connexion wifi de la médiathèque) ou. Un membre du personnel pourra convertir les fichiers dans un format accepté par l'imprimante.

6 – Conditions d'utilisation des liseuses

Consultation sur place des liseuses

La consultation sur place de liseuse est proposée à tous les abonnés de la médiathèque, dans la limite d'une liseuse par personne, sur présentation de leur carte de lecteur en cours de validité à la banque d'accueil adulte.

La durée de consultation sur place n'est pas limitée. Cependant l'utilisateur doit céder l'utilisation de la liseuse à un autre abonné qui en fait la demande après 30 minutes de consultation, dans le cas où toutes les liseuses seraient utilisées. Afin d'assurer l'égalité d'accès au numérique, un planning est géré par les bibliothécaires.

Prêt des liseuses

Le prêt de liseuse est réservé aux usagers de la médiathèque possédant un abonnement multimédia en cours de validité, dans la limite d'une liseuse par personne, pour une durée de 3 semaines.

Les liseuses peuvent être réservées dans le cas où elles seraient toutes empruntées. Leur durée de prêt peut être renouvelée deux fois d'une durée de 3 semaines.

Un formulaire de prêt de liseuse doit être signé à chaque prêt et à chaque retour de liseuse, faisant mention du matériel prêté. Le retour des liseuses doit s'effectuer exclusivement à la banque d'accueil et non pas dans la Boîte de retour des documents.

Responsabilité en cas de perte ou dégradation :

En cas de dégradation ou de non restitution du matériel par son utilisateur, ce dernier devra s'acquitter soit des frais de réparation, soit des frais de remplacement dans l'hypothèse où le matériel ne pourra être réparé.

L'utilisation de tablettes et liseuses peut être refusée dans le cas où l'abonné(e) a fait l'objet soit d'un rappel au Règlement Intérieur, soit d'une sanction pour non respect de ce dernier (comportement répréhensible par le droit en vigueur, dégradation...).

7 – Conditions générales d'utilisation

Nous vous remercions par avance de veiller à la surveillance des outils numériques qui vous sont proposés, de ne pas en modifier les paramètres de configuration.

Le personnel de la médiathèque est disponible pour vous aider au fonctionnement des tablettes et liseuses.

La médiathèque est ouverte à toute suggestion d'installation d'application sur tablette ou d'e-books sur liseuses, mais celle-ci sera réalisée par le personnel. Les tablettes et liseuses sont reformatées de façon régulière par le personnel de la médiathèque.

L'emprunteur s'engage à restituer le matériel numérique et ses accessoires dans l'état dans lequel ils lui auront été remis. L'utilisateur n'est pas autorisé à intervenir techniquement sur le matériel mis à la disposition par la médiathèque.

L'utilisateur s'engage à prévenir sans tarder le personnel de la médiathèque en cas de problème technique. Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de vérifier à chaque instant que le matériel est utilisé correctement et non dégradé.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de ne pas diffuser d'informations personnelles via les applications ou la connexion internet du matériel. En aucun cas, la médiathèque ne sera tenue pour responsable des pertes de données de l'utilisateur.

8 – La législation et les pratiques d'utilisation d'Internet

Il est interdit de consulter, afficher, transmettre tout contenu qui serait contraire aux lois en vigueur en France.

Conformément à la législation en vigueur, l'utilisateur s'engage à :

- ne pas consulter de sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations, de pratiques illégales, de nature à porter atteinte à la dignité humaine, ainsi que des sites pédophiles ou pornographiques
- ne pas pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu
- ne pas télécharger ou transférer des fichiers illégaux
- ne pas entraver le système, ne pas porter atteinte aux données et ne pas tenter d'accéder au disque dur
- respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet. Est un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. Toute reproduction ne peut être qu'à usage strictement privé.

L'utilisateur, responsable des opérations effectuées sur son compte, reconnaît que toute violation des dispositions de la présente charte engagera sa responsabilité. La médiathèque ne garantit pas et n'est en aucun cas responsable de la qualité et de la validité des informations recueillies par l'utilisateur sur Internet.

La confidentialité des informations et leur fiabilité sur le net n'étant pas assurée, la navigation et l'envoi de toute information nominative s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur (formulaire d'inscription...).

Il est interdit de donner l'adresse électronique de la médiathèque pour toute communication avec un site Web.

Pour leur protection, les mineurs ne doivent en aucun cas laisser sur Internet des informations à caractère nominatif ou personnel.

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

En vertu de l'article 277-24 du Code pénal, toute consultation illicite sera communiquée aux autorités compétentes.

Le non-respect des règles inscrites dans la Charte des ressources numériques entraînera la suspension ou la suppression du droit d'utilisation des outils multimédia, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la médiathèque.

CHARTRE DES RESSOURCES NUMERIQUES

A remplir par l'utilisateur et à conserver par la médiathèque

Je soussigné(e) , , déclare avoir pris connaissance de la présente charte d'utilisation des services numériques proposées par la Médiathèque de Vierzon, et m'engage à la respecter.

Date :

**Signature
de l'abonné(e),**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Représentant légal de : (nom et prénom de l'enfant)

Autorise mon enfant à utiliser les ressources numériques OUI NON

les tablettes tactiles OUI NON

Je m'engage à ce qu'il respecte les termes de la charte ci-dessus

A Vierzon, le

Signature du parent ou représentant légal